



Mauvaise information bancaire entrainant vente défecitaire

Par **Meynard_old**, le **26/06/2007** à **22:30**

Bnojour , j'ai du pour des raisons économiques me séparer de mon bien acheté en vue d'une défiscalisation . Lors du dernier appel de fonds , la banque m'a donné l'information comme quoi il y a eu abandon de solde de l'ordre de 15.000€ (cout de construction inférieur au projet initial) , le projet donc mon prêt était de 120.000€ , et descendait donc de 105.000€ . J'ai trouvé acquéreur pour la somme de 110.000€ , plus tard après reception de mon échéancier les 105.000€ se sont transformés en 115.000€ (erreur du banquier).A présent par cette mauvaise information qui à déterminer ma vente à ce tarif , j'ai du verser plus de 12.000€ devant notaire pour procéder à la vente du bien . De plus la banque m'a rajouté des pénalités dues sur taux fixe alors que j'ai un taux variable . Impossible de discuter avec eux .Tout est passé devant notaire à ce jour , mais je veux me battre pour faire valoir les torts de cette banque .Quels recours ai-je à ma disposition ? Merci d'avance pour vos conseils .